



Annick GRÉMY

Mairie de GRIEGES

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Date le 24/10/2025 SLO

ID : 001-210101796-20251021-202549-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18

" " en exercice : 18  
" " qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15 octobre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 21 OCTOBRE 2025  
2025 / 49**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : Mme SANDRIN Annie, Mme FILET Marie-Claude, M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE CHAUFFAGE A LA PAROISSE**

La Communauté de Communes de la Veyle organise un concert de musique classique dans l'église de Grièges au mois de décembre.

Compte tenu de la saison hivernale, la paroisse devra chauffer l'église.

Mme le Maire propose que la commune, en guise de participation à cet évènement local, prenne en charge les frais de chauffage de l'église à hauteur de 200 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
ACCEPTE le versement de la somme de 200 € à la paroisse en remboursement des frais de chauffage de l'église lors de l'organisation d'un concert,  
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 62878.**

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Le Maire,

Annick GRÉMY